



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 juillet 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

Point 91 c) de l'ordre du jour provisoire\*

### Désarmement général et complet

## Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus

### Note du Secrétaire général

Par sa résolution 61/72, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux, dont les travaux commenceraient en 2008 au plus tard, chargé d'étudier de nouveaux moyens de renforcer la coopération sur la question des stocks de munitions classiques en surplus et de lui transmettre le rapport de ce groupe d'experts pour examen à sa soixante-troisième session. Le présent rapport fait suite à cette demande.

---

\* A/63/150.



## **Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 61/72 afin d'étudier de nouveaux moyens de renforcer la coopération sur la question des stocks de munitions classiques en surplus**

### *Résumé*

Le Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 61/72 de l'Assemblée générale a souligné que le problème de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus découlait dans une large mesure de l'inadéquation des normes et des pratiques de gestion de ces stocks et qu'il fallait, par conséquent, l'examiner dans le contexte plus large de la gestion des stocks. Le présent rapport fait observer que les stocks de munitions classiques mal entreposés et mal gérés posent un risque majeur car ils peuvent devenir instables et menacer gravement la sécurité publique en explosant ou en provoquant des contaminations. En outre, les stocks de munitions non sécurisés et mal gérés peuvent aisément être détournés à des fins illicites et contribuer ainsi à l'augmentation des morts provoquées par différentes formes de violence armée.

Ce rapport présente une étude détaillée des problèmes posés par l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus et note que la coopération en matière de gestion efficace des stocks doit privilégier une approche portant sur la « gestion des stocks tout au long du cycle de vie des munitions », allant des systèmes de classification et de comptabilisation – qui sont indispensables à une manutention et à un stockage sans risques, ainsi qu'à l'identification des surplus – aux systèmes de sécurisation et aux procédures de surveillance et de vérification visant à évaluer la stabilité et la fiabilité des munitions.

Le rapport présente un ensemble de conclusions et de recommandations soulignant la nécessité d'intensifier la coopération et l'aide internationales pour remédier au problème de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus. Le Groupe y recommande notamment d'informer le personnel national chargé de la gestion des stocks et de le former, de formuler un ensemble de directives techniques afin d'aider les États à renforcer leurs capacités de gestion des stocks et d'améliorer la gestion des connaissances techniques relatives aux munitions par le système des Nations Unies, qui pourra ainsi mettre rapidement à la disposition des États les compétences et les conseils techniques nécessaires à l'entreposage des munitions et à la destruction des stocks en surplus dans des conditions de sécurité physique et matérielle.

## Avant-propos du Secrétaire général

Il est très encourageant que la communauté internationale ait entrepris de remédier aux problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus par une action globale, en accordant la priorité aux résultats. Comme le souligne le Groupe d'experts gouvernementaux dans son rapport, lorsqu'ils sont mal gérés, les stocks de munitions classiques font peser une menace sur la sécurité du public et un risque sur la sûreté des États. Bien que seuls les États soient habilités à déterminer quel système de gestion des stocks est le mieux adapté à leurs objectifs de défense nationale et de sécurité, il s'agit d'un problème de plus en plus préoccupant pour la communauté internationale, en raison de ses effets transfrontières.

Les explosions dans les zones d'entreposage de munitions sont le risque le plus notable que font courir les stocks de munitions classiques accumulés en surplus. Chaque année, les explosions de dépôts de munitions font plus d'une fois les gros titres. Souvent, ces incidents font de nombreuses victimes, provoquent des destructions considérables de l'infrastructure et désorganisent les moyens d'existence de communautés entières. En plus des souffrances humaines qu'elles occasionnent, ces explosions causent de terribles ravages sur l'environnement et, dans les pays n'ayant pas les moyens de financer des activités de nettoyage qui posent des difficultés techniques, la population – particulièrement les enfants – court bien trop souvent le risque d'être blessée ou tuée par les engins explosifs qui subsistent généralement longtemps après un incident. Un autre risque important ne saurait être ignoré, à savoir celui du détournement aux fins du commerce illicite des munitions entreposées dans des stocks non sécurisés et mal gérés. Les munitions détournées des stocks nationaux peuvent être utilisées dans des guerres civiles et des insurrections, des attentats terroristes, des crimes et d'autres manifestations de violence armée, contribuant ainsi à aggraver l'instabilité nationale et régionale et à compromettre la sécurité des États.

Le présent rapport procède à une analyse approfondie des différents aspects des problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus et, avec raison, les situe dans le contexte plus large de la gestion des stocks. Il définit les éléments indispensables d'un système de gestion efficace des stocks. Enfin, il présente une série de recommandations sur les mesures à prendre aux niveaux national, régional et mondial.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du Groupe d'experts gouvernementaux, dont le travail inlassable a permis de souligner qu'il importe au plus haut point que les États adoptent des mesures visant à améliorer la gestion des stocks nationaux et à intensifier la coopération et l'aide internationales dans ce domaine.

**Lettre d'accompagnement datée du 25 juillet 2008,  
adressée au Secrétaire général par le Président  
du Groupe d'experts gouvernementaux créé  
par la résolution 61/72 afin d'étudier de nouveaux  
moyens de renforcer la coopération sur la question  
des stocks de munitions classiques en surplus**

Les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus sont de plus en plus préoccupants pour la communauté internationale. L'augmentation continue, dans le monde entier, du nombre des incidents liés à des explosions accidentelles dans les zones d'entreposage de munitions, qui font chaque année des centaines de morts, témoigne de l'ampleur de ce problème.

Le Groupe d'experts gouvernementaux, que j'ai eu l'honneur de présider, était chargé d'étudier de nouveaux moyens de renforcer la coopération sur la question des stocks de munitions classiques en surplus. Il fait valoir avec insistance qu'à long terme, seule une gestion globale et efficace des stocks de munitions classiques en surplus permettra aux États d'enrayer la croissance des stocks excédentaires et de réduire au maximum les risques que tout stock de munitions classiques fait inévitablement peser sur la sécurité et la sûreté.

Le Groupe a jugé important de recommander l'adoption d'un ensemble de mesures complémentaires dans les domaines de la gestion des stocks, de la sensibilisation, du renforcement des capacités et de l'aide internationale afin de créer des conditions propices à l'action concertée et structurée qu'il convient de mener en la matière. Ces mesures pourraient être entreprises aux niveaux national, régional et mondial afin de remédier à l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus et d'intensifier la coopération à cette fin.

Je voudrais, par votre entremise, remercier les membres du Groupe de leur approche très constructive et des nombreuses contributions dont ils ont enrichi les délibérations du Groupe. Au nom de celui-ci, je tiens à exprimer ici ma gratitude au personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le soutien qu'il a fourni.

Le Groupe m'a demandé de vous soumettre, en son nom, le présent rapport, qui a été adopté à l'unanimité.

Le Président du Groupe d'experts  
gouvernementaux créé par la résolution 61/72  
afin d'étudier de nouveaux moyens de renforcer  
la coopération sur la question des stocks  
de munitions classiques en surplus  
(Signé) Michael **Hasenau**

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus . . . . .	7
A. Stocks de munitions classiques . . . . .	7
B. Stocks excédentaires . . . . .	8
C. Gestion des stocks et sécurité . . . . .	9
D. Sûreté des stocks . . . . .	10
E. Détournement . . . . .	11
II. Gestion des stocks de munitions classiques . . . . .	11
A. Planification de la gestion du stock national . . . . .	12
B. Systèmes de classement des munitions . . . . .	12
C. Systèmes de marquage des munitions . . . . .	13
D. Systèmes de comptabilité des munitions . . . . .	14
E. Inspection, surveillance et essais . . . . .	14
F. Emplacement des dépôts et zones de danger d'explosion . . . . .	15
G. Conditions physiques du stockage . . . . .	16
H. Transport des munitions . . . . .	16
I. Systèmes de sécurisation des stocks . . . . .	17
J. Élimination des stocks de munitions . . . . .	17
K. Destruction des stocks de munitions . . . . .	18
III. Coopération en matière d'élimination des stocks de munitions classiques en surplus . . . . .	20
A. Initiatives régionales . . . . .	21
B. Coopération internationale . . . . .	21
C. Enseignements tirés de l'expérience . . . . .	22
D. Directives techniques . . . . .	22
E. Gestion des connaissances . . . . .	23
IV. Conclusions . . . . .	24
A. Gestion des stocks . . . . .	24
B. Sensibilisation . . . . .	25
C. Renforcement des capacités . . . . .	25
D. Assistance internationale . . . . .	26
V. Recommandations . . . . .	26
A. Niveau national . . . . .	26
B. Niveau régional . . . . .	27

---

C.	Niveau mondial . . . . .	27
VI.	Questions de procédure . . . . .	27
Annexes		
I.	Instruments et accords régionaux et multilatéraux existants, y compris les accords, normes et directives techniques liés à la question des stocks de munitions classiques en surplus . . . . .	29
II.	Liste des experts gouvernementaux, désignés par le Secrétaire général et chargés d'étudier de nouveaux moyens de renforcer la coopération sur la question des stocks de munitions classiques en surplus . . . . .	31
III.	Techniques de démilitarisation des munitions . . . . .	34

## **I. Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus**

1. Les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus préoccupent de plus en plus la communauté internationale<sup>1</sup>. Le stock mondial de munitions classiques en surplus s'évalue à plusieurs millions de tonnes. On ne dispose pas encore de données précises sur son volume exact, mais la fréquence croissante des explosions accidentelles de dépôts de munitions qui coûtent chaque année des centaines de vies dans le monde révèle l'ampleur du problème.

2. Le problème des excédents est dû en grande partie aux lacunes des politiques et des pratiques en vigueur en matière de gestion des stocks. Il faut donc l'examiner dans ce contexte plus large. Les États qui ne gèrent pas correctement leurs stocks nationaux ne sont pas en mesure de surveiller la qualité et la quantité des munitions classiques qu'ils détiennent ni, a fortiori, de régler le problème de l'accumulation des excédents. Les stocks mal gérés présentent un risque majeur car ils peuvent devenir instables et menacer la sécurité publique en explosant ou en provoquant des contaminations. En l'absence de conditions de sécurité suffisantes, les munitions risquent d'être détournées et utilisées à des fins illicites, ce qui peut contribuer à augmenter le nombre des victimes des guerres civiles, des insurrections, des attentats terroristes, des crimes et d'autres manifestations de violence armée.

3. En dépit de ces risques, la communauté internationale s'intéresse peu aux stocks de munitions classiques. La plupart des instruments régionaux ou internationaux s'y rapportant ne traitent pas tous les aspects du problème de leur gestion. On a reconnu qu'il faudrait l'aborder d'une manière globale dans un processus distinct mené dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup>. À l'échelon national, nombreux sont les États qui ne disposent pas de moyens techniques ou financiers, ni d'une législation adaptée pour assurer le stockage des munitions classiques dans des conditions de sécurité physique et matérielle. Dans d'autres cas, la législation ou les capacités nationales ne suffisent pas à garantir une bonne gestion des stocks, ou encore les États n'appliquent pas intégralement les dispositions de leur législation.

### **A. Stocks de munitions classiques**

4. Le groupe d'experts a décidé que pour s'acquitter de sa mission, qui consiste à examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, il devait aborder la question du point de vue plus général des stocks nationaux et de leur gestion. À cet égard, il s'est référé au paragraphe 6 de la résolution 61/72 de l'Assemblée générale, dans lequel elle avait décidé d'aborder d'une manière globale la question des stocks de munitions classiques en surplus. Le groupe a donc examiné l'ensemble des stocks de munitions détenus par les États, partant du principe que les prescriptions techniques de base d'une bonne gestion des stocks étaient les mêmes quel que soit le type de stock. Il s'est néanmoins limité aux stocks placés sous le contrôle de l'État ou dont l'État avait délégué le contrôle, et ne

---

<sup>1</sup> Voir la décision 59/515 et les résolutions 60/74 et 61/72 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> Voir A/60/88, par. 27.

s'est pas intéressé aux munitions classiques détenues par des utilisateurs ou des distributeurs civils<sup>3</sup>. Le groupe a convenu qu'en raison des différences existant entre les systèmes constitutionnels et gouvernementaux, il fallait comprendre la notion de contrôle de l'État, aux fins du rapport et de ses recommandations, en fonction du système constitutionnel de chaque État. Par ailleurs, le groupe n'ayant pas vocation à traiter la question des explosifs, hormis ceux qui font partie des munitions, il a reconnu que nombre de questions relatives à la manutention, à la gestion des stocks et à la destruction des munitions en surplus dans des conditions de sécurité s'appliquaient également aux stocks nationaux d'explosifs.

5. Mal situés, mal gérés ou mal sécurisés, les stocks nationaux de munitions classiques peuvent constituer un danger imminent pour les communautés locales et menacer la sécurité des sociétés et, finalement, la sécurité nationale, régionale et internationale. Des centaines de personnes meurent chaque année, à cause de la dégradation de stocks de munitions mal tenus et mal gérés. Bien d'autres encore perdent la vie par l'utilisation illicite de munitions classiques sous-traités des stocks. Les parties prenantes intéressées par la question des munitions classiques excédentaires forment un groupe beaucoup plus important qu'on ne le croit généralement. Le problème que pose l'existence de ces stocks excédentaires déborde les frontières internationales et exige une solution mondiale.

6. Il est difficile de trouver des données claires et complètes sur l'emplacement et le volume des stocks et des excédents de munitions. Pour des considérations de sécurité nationale, les États sont souvent peu disposés à donner des informations précises sur leurs stocks. Qui plus est, certains États ne tiennent pas de registres ou une comptabilité précise, centralisée et accessible sur les stocks existants, en particulier sur les munitions considérées comme excédentaires aux besoins nationaux. Cette absence d'informations précises sur les niveaux des stocks fait qu'il est difficile d'évaluer les dimensions nationales, régionales et mondiales du problème et de développer une politique globale pour le résoudre<sup>4</sup>. Toutefois, le Groupe est convenu que l'insuffisance d'informations sur la nature du problème ne devait pas empêcher les États de suivre les pratiques optimales existantes en la matière, ou de les améliorer.

## **B. Stocks excédentaires**

7. Le Groupe a convenu qu'il appartenait à chaque État d'évaluer ses besoins en munitions classiques, en fonction de ses besoins légitimes de sécurité. Il a reconnu que c'était à l'État seul de décider de la structure, de la doctrine et du matériel qu'il fallait pour ses forces armées et de sécurité (unités régulières et de réserve). Les stocks de munitions classiques deviennent excédentaire lorsque les munitions ne sont plus adaptées à ces besoins. Cela peut être dû à plusieurs facteurs, dont l'évolution des besoins de sécurité ou de défense nationale; la réforme du secteur de la sécurité; l'évolution des besoins en matériel; l'expiration de « la durée de conservation »; et l'identification de munitions comme instables. Les États doivent

---

<sup>3</sup> Le groupe a dûment tenu compte des réponses des États Membres à la demande du Secrétaire général de lui fournir leurs avis sur les risques découlant de l'accumulation des stocks de munitions classiques en surplus et sur les moyens à mettre en œuvre au niveau national pour mieux les contrôler. Voir A/61/118, A/62/166 et Add.1.

<sup>4</sup> Voir A/54/155, par. 59 à 61.

pouvoir définir leurs stocks excédentaires par rapport à leurs besoins nationaux et décider de la façon de les traiter en conséquence.

### C. Gestion des stocks et sécurité

8. S'il est de la prérogative de chaque État de déterminer exactement quels sont les stocks de munitions classiques excédentaires, l'exercice s'avère difficile quand, faute des ressources et des capacités voulues, bon nombre d'États n'ont pas les systèmes nécessaires de gestion des stocks. Sans système de gestion efficace il leur est extrêmement difficile d'évaluer avec précision si les munitions de leurs stocks nationaux répondent aux besoins qualitatifs et quantitatifs de leurs forces de sécurité.

9. Les systèmes de gestion efficace des stocks couvrent toutes les procédures et d'autres activités concernant la comptabilisation, l'entreposage, le transport et la manutention dans des conditions de sûreté et de sécurité; les principaux éléments sont les systèmes informatiques et les procédures d'exploitation connexes qui sont conçus pour enregistrer, suivre et vérifier numériquement les munitions. Étant donné que les munitions classiques contiennent des matériels explosifs, la nécessité d'une gestion efficace des stocks est particulièrement pressante et justifie que l'on s'intéresse davantage à la question dans son ensemble. Compte tenu des dangers inhérents à de nombreux types de munitions, leur manutention et leur entreposage exigent des conditions spécifiques de sécurité. Il faut des techniques et des installations spécialisées pour les éliminer et les détruire.

10. S'agissant de la sécurité des stocks, le Groupe s'est déclaré particulièrement préoccupé par la question de la protection des munitions contre des actes de malveillance. Des actes de sabotage ou de déprédation, ou des manipulations peuvent augmenter le risque d'explosion et donc menacer la sûreté du stock et des communautés locales avoisinantes. En outre, les stocks mal sécurisés rendent possibles le vol et la corruption et donc, le détournement, le trafic et la prolifération sans contrôle de munitions classiques. Le détournement des armes et munitions alimente l'instabilité nationale et régionale et menace la sécurité des États. La gestion et la sécurisation efficaces des stocks doivent donc être considérées non seulement comme une priorité importante pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix mais aussi comme une contribution à la sécurité humaine, en particulier dans les situations d'après conflit.

11. Le Groupe a observé que l'utilisation de munitions classiques comme charge principale pour la fabrication d'engins explosifs improvisés était une grave préoccupation pour la communauté internationale. Une gestion inefficace des stocks et une sécurité physique insuffisante donnent aux acteurs non étatiques accès à des munitions classiques qui peuvent alimenter la fabrication d'engins explosifs improvisés. Les munitions classiques détournées, avec les explosifs qu'elles contiennent, peuvent servir à fabriquer toute une gamme d'engins explosifs, allant des pièges improvisés et des mines antipersonnel aux bombes d'accotement et aux projectiles perforants. Les munitions de gros calibre, comme les obus d'artillerie et les obus de mortier, sont particulièrement dangereuses pour ce type de fabrication, vu la quantité relativement importante d'explosifs qui s'y trouve<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Voir A/52/298, par. 30.

12. Les opérations de maintien de la paix ont tout intérêt à ce que les stocks soient bien gérés et sécurisés, surtout dans les situations d'après conflit. Les munitions classiques récupérées pendant les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration exigent une manutention et une gestion spécialisées. La présence de stocks de munitions classiques mal gérés constitue une menace aux opérations de maintien de la paix et un risque grave pour le personnel qui y participe. Le détournement de stocks non sécurisés risque d'alimenter une reprise des hostilités ou de servir à des fins criminelles ou terroristes. L'organisation et la conduite d'opérations de maintien de la paix doit prévoir la participation de techniciens spécialistes des munitions.

13. Le Groupe a reconnu que l'attention bilatérale, multilatérale et internationale accordée à la gestion des stocks s'était largement ciblée sur les systèmes antiaériens portables à dos d'homme (MANPADS)<sup>6</sup>. Certains États ont préconisé l'entreposage séparé des parties constitutives de ces systèmes portables de défense antiaérienne pour minimiser les risques de détournement d'une arme complète en cas de défaillance du dispositif de sécurité<sup>7</sup>.

#### D. Sûreté des stocks

14. Le Groupe s'est particulièrement inquiété des risques physiques énormes que constitue pour les communautés la présence de stocks de munitions mal situés, mal entreposés et mal gérés. Une explosion dans un dépôt de munitions peut causer des dégâts, faire des victimes, bref, avoir un effet dévastateur sur une communauté. En outre, les coûts économiques du nettoyage par neutralisation des explosifs et munitions peuvent être beaucoup plus élevés que le coût des investissements destinés à mettre en œuvre des procédures efficaces de gestion et de sécurité des stocks, y compris l'installation d'infrastructures et l'élimination des stocks. Le Groupe a noté qu'un grand nombre d'explosions dans les zones d'entreposage des munitions avait fait, depuis 1997, des milliers de morts et de blessés<sup>8</sup>. Ces incidents ne comptent que ceux qui sont énumérés dans des sources accessibles et le nombre d'explosions est donc sans doute largement sous-estimé. Plusieurs causes d'explosion sont possibles dans un dépôt de munitions, dont la dégradation des conditions physiques ou chimiques des munitions, des pratiques d'entreposage dangereuses, des infrastructures inadéquates, des techniques de manutention et de transport non sécurisées.

15. Pour réduire considérablement les risques d'explosion, il faut mettre à part les stocks instables, favoriser le renforcement des capacités (en particulier la formation), développer des systèmes appropriés de gestion des munitions et désigner en priorité les stocks excédentaires instables pour une élimination convenable. S'il se produit une explosion malencontreuse, son impact pourrait être considérablement réduit en limitant la présence des populations locales environnantes et en

<sup>6</sup> Voir la résolution 62/40 de l'Assemblée générale, par. 4.

<sup>7</sup> Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, *OSCE Handbook of Best Practices on Small Arms and Light Weapons: Best Practice Guide on National Procedures for Stockpile Management and Security, Annex C: Man-portable Air Defense Systems (MANPADS)*, FSC.DEL/33/06 (Vienne, 3 mars 2006).

<sup>8</sup> Wilkinson, « Ammunition Depot Explosions », *Conventional Ammunition in Surplus: A Reference Guide*, James Bevan, éd., Small Arms Survey (Genève).

sensibilisant, s'il le faut, le public au problème. Le Groupe a souligné que la coopération et l'assistance internationales, tant financières que techniques, devaient être renforcées pour mieux faire prendre conscience du problème et mettre à disposition les ressources nécessaires à la mise en œuvre des solutions.

## **E. Détournement**

16. Le Groupe a examiné la relation entre le trafic et l'accumulation de stocks de munitions classiques excédentaires et a observé qu'à moins d'une gestion convenable, tous les stocks sont exposés au risque de détournement, quel que soit leur site ou leur redéploiement dans l'arsenal national<sup>6</sup>. Le détournement est le transfert non autorisé de munitions à partir de stocks destinés aux utilisateurs légitimes vers le marché illicite. Il prend plusieurs formes, allant de vastes transferts internationaux à des vols et reventes localisés et de faible niveau. Il peut affecter tous les pays à un degré ou à un autre et peut se produire à différents points de la chaîne nationale des stocks. Les effets négatifs de stocks peu ou mal sécurisés sont exacerbés par la corruption, la négligence et des contrôles laxistes des exportations et des frontières.

17. Ces stocks excédentaires sont particulièrement vulnérables au détournement car le transfert illicite de munitions n'affecte pas directement les capacités opérationnelles des forces nationales de sécurité et ils ne sont généralement pas contrôlés aussi strictement que les stocks opérationnels. Le détournement tend à alimenter et à soutenir les activités d'acteurs non étatiques armés d'organisations terroristes et du crime organisé. C'est l'une des principales sources de munitions et d'explosifs illicites. Compte tenu de ces observations, le Groupe a répété qu'il fallait appliquer à tous les stocks de munitions classiques des procédures efficaces de comptabilisation et de sécurité physique pour diminuer les risques de détournement. En cas de détournement, une enquête immédiate s'imposait.

18. Le Groupe a également constaté que des stocks mal gérés et peu sécurisés pouvaient sérieusement compromettre les embargos sur les armes et les régimes de sanctions. Des stocks non sécurisés peuvent fournir à des entités ou à des individus des munitions auxquelles ils n'auraient pas accès autrement. Une telle possibilité ne peut être négligée, surtout dans des situations de conflit et d'après conflit, où l'insécurité des stocks est monnaie courante. Le Groupe a donc considéré que la gestion efficace des stocks de munitions classiques était un élément capital pour assurer l'intégrité et l'efficacité globales de l'embargo et des régimes de sanctions<sup>9</sup>.

## **II. Gestion des stocks de munitions classiques**

19. Une gestion globale et efficace des stocks de munitions classiques est le seul moyen à long terme dont disposent les États pour prévenir la formation de stocks excédentaires et pour réduire au minimum les risques de sûreté et de sécurité inhérents à tous les stocks de munitions classiques. Une gestion efficace des stocks comporte un certain nombre d'éléments de base, allant de systèmes de classification et de comptabilisation – essentiels pour une manutention et un entreposage sûrs et pour l'identification des excédents – à des systèmes de sécurité physique capables

<sup>9</sup> Voir S/2005/83, par. 104 à 116, et S/2006/750, par. 114.

de décourager les pertes ou les détournements et à des procédures de surveillance et de test qui évaluent la stabilité et la fiabilité des munitions et leur adaptation à l'usage qu'en font les forces nationales militaires et de sécurité.

20. Le Groupe a estimé que les sections ci-après donnent un aperçu des éléments de base d'un système efficace de gestion des stocks. Ce faisant, le Groupe a adopté une approche de la gestion sur toute la durée du cycle de vie, conçue pour recenser chaque pièce de munition classique et la soumettre à une évaluation technique pendant tout son cycle de vie, de sa production à son utilisation ou à son élimination.

## **A. Planification de la gestion du stock national**

21. La planification de la gestion du stock national implique l'élaboration d'un ensemble de politiques, de procédures et d'actions tendant à réduire au minimum les risques associés aux stocks nationaux de munitions classiques. Par « stock national », on désigne l'ensemble des divers stocks de munitions placés sous le contrôle direct ou indirect de l'État. La planification de la gestion du stock national ne s'applique pas exclusivement aux grands dépôts de munitions, mais à l'ensemble du stock national.

22. Pour que la planification soit efficace, elle doit reposer sur une connaissance solide des besoins en munitions. C'est cette connaissance qui permettra aux services chargés de l'acquisition ou de la gestion des munitions de déterminer les types et quantités de munitions nécessaires à la bonne exécution des stratégies nationales de défense et de sécurité. Les États qui calculent leurs besoins en munitions classiques en se fondant sur leur stratégie nationale de défense et de sécurité doivent aussi déterminer si les munitions qu'ils ont en stock répondent effectivement à ces besoins sur le double plan de la qualité et de la quantité. Une planification efficace de la gestion du stock national est essentielle à cette fin, parce qu'elle met en place une série de dispositifs qui permettent aux États d'obtenir un « bilan comptable » permanent de tous les types et quantités de munitions qu'ils ont en stock et de leur état.

23. La planification de la gestion du stock national de munitions classiques doit donc couvrir toutes les opérations qui permettent : a) de connaître avec précision l'état et le volume du stock national (classement, comptabilisation, enregistrement des mouvements de stock, etc.); b) de garantir que l'état des stocks est régulièrement vérifié (surveillance physique, essais et éprouves chimiques, etc.); et c) que les dépôts de munitions sont protégés contre toute activité qui risquerait de soustraire des munitions au stock national (vols, accidents entraînant la destruction de munitions, etc.). La bonne exécution de ces opérations non seulement favorise une saine exploitation du stock national, mais encore freine l'accumulation de surplus et réduit les risques de perte, de vol ou d'instabilité des munitions.

## **B. Systèmes de classement des munitions**

24. Tout stock national est composé d'une série de stocks répondant à des besoins spécifiques. Seule une méthode de classement efficace de ces stocks permet aux États de procéder à des rapprochements précis entre leurs besoins effectifs et les types et quantités de munitions classiques qu'ils possèdent. Il existe différentes

méthodes de classement, mais les plus fiables d'entre elles établissent généralement les catégories suivantes : munitions opérationnelles (nécessaires aux activités régulières des forces de sécurité en temps de paix); munitions de réserve aux fins de guerre (nécessaires aux opérations en cas de conflit extérieur ou de guerre); munitions d'exercice; munitions en instance d'élimination; et munitions expérimentales, qui constituent généralement des stocks plus réduits. Or, de nombreux États se trouvent aujourd'hui incapables de répartir leur stock national entre ces catégories ou des catégories similaires, et il leur est par conséquent difficile d'avoir une idée réaliste de leurs besoins en munitions, notamment des quantités dont ils pourraient avoir besoin dans l'avenir, ou de savoir s'ils ont des surplus.

25. Il importe aussi de classer les munitions et leurs composantes en fonction des règles de manutention et d'entreposage qui s'appliquent à elles. De nombreux États ont adopté des méthodes de classement des munitions correspondant à leurs besoins propres. Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)<sup>10</sup> peut à cet égard servir de modèle à un système général de classement des munitions. Il classe les produits chimiques, y compris les explosifs, selon le type de danger auquel ils exposent, et propose des éléments harmonisés de communication de ces dangers, notamment sous forme d'étiquettes et de fiches de données de sécurité. Il vise à améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement pendant leur manutention, leur transport et leur utilisation. Il peut aussi servir de référence pour une éventuelle harmonisation au niveau international des réglementations applicables aux produits chimiques.

### C. Systèmes de marquage des munitions

26. Le marquage des munitions et leur emballage logistique sont une composante essentielle de l'efficacité de tout système de gestion des stocks de munition. Le marquage renforce la sûreté, facilite une comptabilité exacte et améliore la traçabilité des munitions. Il permet d'identifier les différentes munitions selon leur type, leur groupe d'emploi, leur année de fabrication et leurs composants, y compris les explosifs et les poudres. Un marquage efficace permet aux munitionnaires d'identifier, de classer et de comptabiliser les munitions individuelles du stock national. Enfin, les marques peuvent inclure des renseignements sur les dangers, à partir desquels on peut déterminer les consignes de manutention et d'entreposage les plus propres à réduire au minimum les risques d'instabilité et d'explosion.

27. Il est dans l'intérêt de tous les États de faire en sorte que le marquage des munitions et leur emballage logistique soit à la fois systématique et facilement exploitable. De nombreux États producteurs apposent systématiquement sur leurs munitions classiques de gros et moyen calibre, dès le stade de la fabrication, des « marquants » indiquant l'emploi de la munition, son numéro de série, son numéro de lot, la poudre ou l'explosif utilisé, etc. Dans ce cas, les problèmes éventuels tiennent au fait que certains personnels ne savent pas interpréter ces marquants parce qu'ils n'ont pas reçu un entraînement suffisant, ou au fait qu'ils ne tiennent pas compte des éléments d'étiquetage qui concernent les règles de manutention et d'entreposage à respecter. Le Groupe a constaté que les munitions de petit calibre sont souvent frappées au coin du fabriquant et portent l'année de fabrication, mais

<sup>10</sup> Voir le document ST/SG/AC.10/30/Rev.2.

que, pour des raisons pratiques tenant aux dimensions des munitions considérées et à leur quantité, les autres informations figurent sur l'emballage plutôt que sur la munition elle-même.

#### **D. Systèmes de comptabilité des munitions**

28. Par comptabilité des munitions, on entend l'ensemble des règles qui régissent l'enregistrement, le décompte, la vérification, l'allocation et la réception de stocks de munitions. Ces systèmes sont souvent informatisés, mais ils peuvent aussi être beaucoup plus élémentaires. Fondamentalement, un système de gestion des munitions doit pouvoir fournir la localisation exacte, l'état et le groupe d'emploi de toute munition du stock national pendant toute sa durée de vie depuis sa fabrication jusqu'à sa consommation ou son élimination. Les systèmes de classement et de marquage des munitions ne peuvent remplir véritablement leur office que si les États concernés assurent une comptabilité précise de leurs munitions. Les systèmes de comptabilité servent aussi à enregistrer les évolutions qualitatives et quantitatives du stock national de munitions classiques. Ils sont essentiels aux États parce qu'ils leur permettent d'apprécier rapidement si les types et quantités de munitions que contiennent leurs dépôts correspondent à leurs besoins effectifs. Ils permettent aussi de connaître avec précision l'emplacement de stocks spécifiques et de repérer les pertes et vols éventuels.

29. Une comptabilité exacte de leurs munitions aide les États à ajuster leurs stocks en fonction de leurs besoins immédiats et futurs. Elle est donc une source d'économies puisqu'elle améliore la gestion des stocks de munitions. Les normes appliquées à la comptabilité des munitions varient beaucoup selon les pays. Certains États appliquent des normes très strictes. Beaucoup d'autres États, par contre, appliquent des normes inadéquates. Or une comptabilité inadéquate favorise souvent l'accumulation insoupçonnée de surplus et ne permet pas de connaître l'état des munitions stockées. De plus, lorsque la comptabilité ne répond pas aux normes, les pertes ou détournements de munitions risquent de passer inaperçus et, par conséquent, de ne pas faire l'objet de mesures correctives.

#### **E. Inspection, surveillance et essais**

30. Un régime national d'inspections physiques et chimiques fait partie intégrante de tout système efficace de gestion des stocks de munitions et peut seul garantir la sûreté, la fiabilité et l'efficacité opérationnelle des munitions du stock national. Au plan de la sûreté, ces inspections sont indispensables parce que la poudre de certains types de munitions est intrinsèquement instable et requiert l'adjonction d'un stabilisant. Or le taux de stabilisant contenu dans les poudres diminue avec le temps, et il faut donc effectuer des contrôles rapprochés pour éviter que les poudres ne deviennent trop instables. Un régime d'inspections régulières permet aussi aux États d'avoir une appréciation plus réaliste de la durée de conservation d'une munition. Dans certains cas, cette durée peut être prolongée à l'issue d'un contrôle physique et chimique approfondi, ce qui réduit les coûts de remplacement de la munition concernée et permet de faire l'économie de nouvelles acquisitions.

31. Les régimes d'inspection consistent en deux activités principales : les essais, qui reviennent à soumettre les munitions et leurs composants à des épreuves

physiques; et la surveillance, qui comprend des contrôles chimiques réguliers. La surveillance exige des savoir-faire techniques assez poussés pour évaluer les échantillons d'explosif et de poudre, outre qu'il faut avoir accès aux échantillons-maîtres conservés par le fabricant. La surveillance et les essais physiques supposent elles aussi une comptabilité précise des munitions et font partie intégrante de la gestion du cycle de vie des munitions classiques. Les normes de surveillance et d'essais des munitions varient beaucoup selon les États. De nombreux États n'ont pas le savoir-faire technique nécessaire pour mettre en place les indispensables systèmes de surveillance et d'essai. Or l'absence d'un système de surveillance et d'essai compromet la sécurité des personnels, accroît les risques d'accident à l'exercice ou au cours d'opérations et conduit à un nombre plus élevé de décès et de blessures. De surcroît, des munitions classiques de mauvaise qualité compromettent l'action, la sûreté et le moral des forces de sécurité, y compris les forces de police et le personnel de maintien de la paix.

## **F. Emplacement des dépôts et zones de danger d'explosion**

32. Les décisions concernant l'emplacement physique des dépôts de munitions présentent une importance critique dans la gestion du stock national. On peut en effet réduire au minimum les risques associés à ces dépôts en basant leur construction et le choix de leur emplacement sur une analyse et une évaluation techniques approfondies des effets potentiels d'une éventuelle explosion accidentelle. La meilleure façon de réduire les risques pour la population, les bâtiments et l'environnement est de créer un polygone d'isolement ou un périmètre de sécurité – dit zone de danger d'explosion – autour des dépôts de munitions. Ces « zones de danger d'explosion » permettent de contrôler l'accès aux endroits les plus exposés aux dommages et autres effets délétères de l'explosion accidentelle d'un stock de munitions. Elles n'assurent cependant pas une protection complète contre les risques de propagation, de dommages ou de lésions faisant suite à une explosion. C'est aux États qu'il appartient de décider le niveau de risque tolérable pour eux, étant entendu que ce niveau de risque doit être le plus bas possible, et de décider, en fonction du niveau de risque retenu, quelles seront les dimensions des zones de danger d'explosion et autres périmètres de sécurité.

33. Les décideurs ont à leur disposition une gamme de plus en plus étendue de formules éprouvées de calcul des distances de sécurité pour estimer les effets produits par une explosion accidentelle à des distances et dans des directions variées. Ces formules font intervenir des calculs basés sur la quantité et le type des munitions entreposées, la conception du dépôt et la distance de propagation en cas d'explosion. Elles constituent aussi une méthode efficace de réévaluation des risques lorsque des besoins nouveaux ou accrus de munitions conduisent à modifier la composition et le volume des stocks entreposés dans un dépôt donné. Le nombre croissant des personnes qui sont tuées ou blessées chaque année par l'explosion de stocks de munitions est la meilleure preuve que l'emplacement d'un dépôt ne devrait jamais être décidé sans avoir fait précéder au préalable à une étude technique approfondie de l'impact potentiel d'une explosion accidentelle. Il faut aussi tenir compte, dans ces décisions, des risques de catastrophe naturelle telles que les tremblements de terre ou les inondations. Il importe également de ne pas construire de nouveaux dépôts dans des zones exposées à des risques connus, et les dépôts qui pourraient déjà s'y trouver doivent être renforcés par des travaux de

protection ou de modernisation adéquats. En outre les décisions concernant l'emplacement d'un dépôt ne devraient pas être prises une fois pour toutes, mais être révisées en cas de changement des types et quantités de munitions qui sont stockées. Dans certains États, en raison de la croissance démographique qu'ils connaissent, des dépôts de munitions se trouvent actuellement situés dans des zones urbaines, ce qui accroît considérablement le nombre des victimes potentielles en cas d'accident. Idéalement, les stocks de munitions qui s'y trouvent devraient être transportés à un autre endroit. S'il se révèle impossible de construire un nouveau dépôt dans un endroit isolé, on pourra peut-être au moins redistribuer les stocks ou les isoler les uns des autres à l'intérieur du dépôt existant pour réduire les risques d'explosion massive.

## G. Conditions physiques du stockage

34. La construction et l'emplacement physique des dépôts (bâtiments, casemates, clôtures de sécurité, systèmes d'alarme, etc.) conditionnent aussi la sûreté et la sécurité des munitions stockées. Des facteurs comme l'humidité, la température, l'amplitude thermique, la pluie et le vent ont tous un effet sur les propriétés chimiques et physiques des munitions classiques entreposées et, partant, sur leur sûreté et leur durée de conservation. Un dépôt de munitions idéal est composé de magasins spécialement conçus et renforcés dont la température et l'hygrométrie sont contrôlées, doté de systèmes de détection des intrusions et entouré d'un périmètre de sécurité (zone de danger d'explosion). Les munitions classiques peuvent certes être stockées sans danger dans des « conditions opérationnelles » – comme elles le sont souvent –, mais le stockage dans ces conditions réduit inévitablement leur durée de vie utile.

## H. Transport des munitions

35. Les munitions classiques diffèrent des autres matériels militaires par les dangers particuliers qu'elles posent. De nombreux États ont adopté des règles de manutention spécifiques pour réduire au minimum les risques d'explosion en cours de transport. On trouvera un exemple de ce genre de règles dans les *Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Règlement type* de l'ONU<sup>11</sup>.

36. Les dangers inhérents au transport de munitions deviennent plus graves encore lorsque l'on transporte d'un endroit à un autre des munitions en voie de dégradation et peut-être instables. Il existe, comme on le sait, des directives sur le transport des marchandises dangereuses qui offrent des règles simples permettant de réduire au minimum les risques associés à leur transport. Toutefois, on ne peut pas décider si une munition particulière est « bonne pour transport » sans la soumettre à une analyse technique préalable. Dans les pays qui ne disposent pas d'un système fiable de gestion des stocks, une telle analyse produira des données techniques sur l'état des munitions qui permettront de décider si elles peuvent être transportées sans danger, sous réserve toutefois que ces données soient confirmées par une inspection physique. Ces considérations valent aussi pour les opérations de destruction de munitions classiques. Des munitions peuvent être trop instables pour pouvoir être

---

<sup>11</sup> Voir le document ST/SG/AC.10/1/Rev.15.

transportées jusqu'à des installations de destruction spécialisées, auquel cas elles doivent être détruites le plus près possible de l'endroit où elles sont entreposées, mais seulement dans des zones ou des installations situées à l'intérieur de cet endroit et expressément conçues à cette fin.

## I. Systèmes de sécurisation des stocks

37. Les stocks nationaux de munitions peuvent devenir la cible de deux types d'infractions. Dans le premier cas, les stocks insuffisamment protégés par des mesures de sécurité physique sont exposés à des incursions ou à des attaques et par conséquent à un risque accru de sabotage, de vol ou de pillage. Dans le deuxième cas, les employés préposés à ces stocks peuvent organiser de l'intérieur le vol ou le détournement de munitions. Ce dernier risque est aggravé en cas de faiblesse des contrôles effectués ou lorsque l'État n'a pas mis en place un système fiable de comptabilité des munitions et de vérification des stocks. Sont particulièrement exposées au risque de vol, de perte ou de détournement les munitions faciles à transporter et à dissimuler, notamment les systèmes d'armes prêtes à l'emploi comme les systèmes aériens portables à dos d'homme et les armes antichars téléguidées. Certains acteurs non étatiques n'hésitent toutefois pas à puiser dans les stocks de munitions classiques de gros calibre comme les obus d'artillerie, ou dans les stocks de roquettes et d'explosifs de destruction pour construire des engins explosifs improvisés. Ce sont donc tous les types de munitions classiques qui sont exposés au détournement et à un usage illicite.

38. Contrôler l'accès aux dépôts constitue le moyen le plus efficace de garantir la sécurité physique des munitions. Les États peuvent protéger leurs dépôts de munitions contre les effractions en les dotant de dispositifs de sécurité stratifiés (clôtures, éclairage, casemates de stockage adaptées, systèmes de verrouillage et dispositifs de surveillance audio et vidéo chaque fois que possible), en organisant des patrouilles régulières sur les lieux et en positionnant des forces d'intervention rapide à l'intérieur du dépôt et à proximité. La sécurisation des infrastructures doit cependant être accompagnée de consignes opérationnelles détaillées qui distribuent clairement les tâches et précisent les responsabilités des membres du personnel concernés<sup>12</sup>. Les États peuvent aussi renforcer la sécurité de leurs dépôts de munitions en prenant les mesures incitatives et dissuasives voulues pour que les fonctionnaires concernés n'aient ni la tentation ni la possibilité de détourner des munitions.

## J. Élimination des stocks de munitions

39. Il existe quatre méthodes d'élimination des surplus de munitions : la cession à titre onéreux ou gracieux, la consommation aux fins d'exercices, l'immersion en mer et la destruction. La cession des surplus de munitions classiques est une méthode d'élimination avantageuse pour les États sur le plan économique, à condition que les munitions concernées soient de bonne qualité et que les États concernés respectent les régimes applicables à ces cessions. Par contre, si la qualité

---

<sup>12</sup> Voir Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), *Guide des meilleures pratiques concernant le marquage, l'enregistrement et le traçage des armes légères et de petit calibre*, FSC.GAL/14/03/Rev.2 (Vienne, 19 septembre 2003).

des munitions laisse à désirer ou que l'État importateur ne s'est pas doté d'un système efficace de gestion des stocks, l'État cédant ne fera que transférer à l'État cessionnaire les problèmes de sûreté ou de sécurité posés par ses surplus de munitions, que la cession soit effectuée à titre onéreux ou à titre gracieux. La consommation des munitions en surplus aux fins d'exercice peut être une bonne solution à condition que les munitions en cause soient du type requis et en bon état, mais cela n'est souvent pas le cas. Cette méthode est normalement utilisée quand un système d'armes complet atteint le terme de sa vie utile et que l'usure du système provoquée par la consommation accélérée des munitions n'est pas considérée comme un problème. Quant à l'immersion en haute mer, plusieurs conventions internationales l'interdisent à leurs États parties<sup>13</sup>; elle est donc exclue pour de nombreux États, sans compter que c'est une option de moins en moins acceptable sur les plans politique et écologique.

40. Les surplus de stocks de munitions classiques ont un coût pour les États. En effet, ils accroissent le volume total du stock national et, partant, les coûts d'entreposage, sans compter qu'ils multiplient les problèmes de sûreté et de sécurité inhérents au stockage de munitions classiques. Les États ont tout intérêt à procéder à une analyse coûts-avantages du stockage de leurs surplus et, pour cela, à calculer leurs coûts réels d'entreposage et de sécurité. Les coûts d'entreposage comprennent, entre autres, les salaires, l'amortissement des bâtiments et autres immobilisations, les frais de fonctionnement, les combustibles et carburants et l'électricité. Une analyse comparative des coûts et avantages de l'entreposage d'un stock de munitions sur une période donnée et de leur élimination non seulement fera ressortir les économies à long terme associées à la deuxième option, mais aussi mettra en évidence les conséquences humaines et financières d'une explosion éventuelle dans un dépôt de munitions<sup>14</sup>. Dans de nombreux cas, c'est l'élimination plutôt que la conservation des surplus qui est l'option la plus économique, la plus sûre et la plus sécuritaire.

## K. Destruction des stocks de munitions

41. Pour des raisons pratiques, notamment de sécurité et de sûreté, c'est la destruction physique des surplus de munitions ou des munitions périmées qui est normalement l'option la plus efficace. Cette destruction doit de préférence se faire par un procédé respectueux de l'environnement dans le cadre duquel les différentes pièces et composantes de la munition sont démontées et recyclées. La destruction ou la démilitarisation des surplus élimine nombre des risques pour la sûreté et la sécurité associés à ces surplus, notamment du fait des problèmes que posent certaines cessions lorsque l'importateur cède à son tour les munitions importées, du fait de l'accumulation de munitions instables et du fait du risque accru de vol ou de sabotage. Il convient de préciser cependant que la logistique de la destruction ou de la démilitarisation industrielle des munitions classiques peut être elle-même très

<sup>13</sup> Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières (Convention de Londres, 1972); Convention pour la prévention de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Convention d'Oslo, 1972); Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention Ospam), Paris, 1998.

<sup>14</sup> Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, *Costs of Disarmament – Cost Benefit Analysis of SALW Destruction versus Storage* (Genève, 2006).

problématique en raison des risques et dangers inhérents à ces opérations et des volumes et quantités de munitions individuelles à traiter. Toute décision de détruire des munitions doit donc tenir compte de plusieurs facteurs qui influenceront sur l'efficacité et le coût de l'opération, notamment les modèles et volumes de munitions à détruire, l'état physique de ces munitions, les méthodes disponibles et la capacité de destruction de munitions de l'État concerné<sup>15</sup>.

42. Il existe un large éventail de techniques et procédés de destruction, qui va de la simple destruction par explosion à ciel ouvert à la démilitarisation effectuée par des procédés industriels complexes. On choisira la méthode la plus appropriée sur le double plan de l'efficacité et du coût en fonction des types de munitions à détruire et des possibilités d'économies d'échelle. La démilitarisation industrielle est plus complexe sur le plan technique et exige les compétences d'ingénieurs spécialistes de la production, de la fabrication, des produits chimiques et des explosifs. Parmi les techniques et procédés éprouvés dans ce domaine, on mentionnera l'incinération par four rotatif, l'incinération par four à plasma, le démontage mécanique, le démontage automatisé, la démolition mécanique (par découpage ou broyage télécommandé), la cryofracture et le découpage par hydro-abrasion<sup>16</sup>.

43. Dans le cadre de la planification, il faut tenir compte d'une série de facteurs lorsqu'on sélectionne les options qui s'offrent pour procéder à la destruction des différents types de munitions classiques. Il n'existe pas une seule technique ou technologie qui convienne pour tous les types de munitions classiques se trouvant dans un stock en surplus, il faut donc faire appel à diverses techniques et technologies, qui peuvent dans une certaine mesure interagir et avoir une incidence sur l'efficacité des opérations de démilitarisation. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place une capacité de démilitarisation intégrée. Compte tenu des diverses techniques et technologies existantes et du nombre important de types de munitions classiques, l'éventail des options possibles pour procéder à une démilitarisation à l'échelle industrielle devient très complexe. Une planification efficace est donc nécessaire pour mettre en place un système global aussi efficace et rentable que possible.

44. La démilitarisation à l'échelle industrielle permet souvent de récupérer et de recycler du matériel, ce qui peut contribuer à contrebalancer les coûts d'exploitation. Il est conseillé de faire appel à des avis autorisés concernant les métaux de récupération lors de la planification. Les débris d'explosifs et d'agents propulsifs peuvent être recyclés à des fins commerciales, même si les revenus qui en sont tirés soient limités en raison du coût relatif très faible des explosifs commerciaux. Il n'empêche que, compte tenu de l'imprévisibilité du niveau d'amortissement des coûts grâce au matériel provenant des opérations de démilitarisation industrielle, il convient d'envisager la récupération et le recyclage comme un moyen de réduire ces coûts, et non comme un moyen de subventionner des investissements initiaux ou ultérieurs dans les infrastructures.

45. Par suite des pressions exercées par les organismes chargés d'acquérir les débris de munitions, certains fabricants ont commencé à réfléchir à l'idée de

---

<sup>15</sup> Voir le document S/2000/1092, par. 34 à 43

<sup>16</sup> On trouvera à l'annexe III du présent rapport une liste indicative des procédés de neutralisation d'utilisation courante. Bien que le Groupe n'ait pas discuté à proprement parler de la teneur de cette annexe, il estime qu'elle contient des informations utiles dans le contexte du présent rapport.

concevoir des munitions de façon à en faciliter l'élimination, ce qui permettrait d'améliorer leur recyclage et de faire en sorte que les futures opérations de destruction des munitions et de démilitarisation soient plus efficaces et moins onéreuses. Pour que ces opérations soient particulièrement efficaces, la coopération technique entre les fabricants de munitions et les organes et organismes chargés de leur destruction et de la démilitarisation est nécessaire en vue d'assurer, lorsque cela est possible, que les munitions sont conçues de manière à être détruites grâce aux technologies déjà existantes. S'il est peu probable que cela ait une incidence sur les obligations incombant aux États en matière de destruction des stocks en surplus, cette option, envisagée de manière plus large, pourrait jouer un rôle utile en faveur de la démilitarisation à l'avenir.

### **III. Coopération en matière d'élimination des stocks de munitions classiques en surplus**

46. Un grand nombre d'États continuent de détenir d'énormes quantités de munitions classiques excédentaires et ce, souvent, parce qu'ils n'ont pas mis en place les systèmes de gestion voulus pour distinguer les munitions nécessaires et les munitions en surplus. Dans d'autres cas, des États maintiennent des surplus parce qu'ils ne disposent pas des installations nécessaires pour les détruire ou pour procéder à leur démilitarisation ou tout simplement parce qu'ils ignorent le problème. Au niveau international, les efforts se sont intensifiés ces dernières années pour améliorer la gestion et la sécurité des stocks de munitions. Le renforcement des capacités en matière de gestion des stocks, de même que pour les opérations de destruction et de démilitarisation à l'échelle industrielle, a souvent été organisé en coopération avec des donateurs internationaux qui fournissent une assistance par des voies bilatérales ou multilatérales. Si de nombreux projets et programmes bénéficiant de l'aide de donateurs, qu'il s'agisse de conseils techniques, d'un appui à la formation ou d'un soutien financier, se sont avérés efficaces, le Groupe a relevé que le niveau de coopération semblait limité et que le nombre de donateurs demeurait relativement restreint<sup>17</sup>.

47. Le Groupe a estimé que, vu la nature des munitions classiques, il fallait débloquer des ressources et élaborer des programmes de coopération spécifiques, afin que les munitions excédentaires puissent être détruites de manière rapide, sûre, transparente et sans danger pour l'environnement. La coopération doit englober la formation, l'assistance financière et technique, la fourniture de conseils aux fins d'améliorer l'infrastructure, l'élaboration de mesures techniques et administratives, et la tenue de registres. Les efforts visant à promouvoir les meilleures pratiques doivent être complétés par des projets et des programmes destinés à écarter d'urgence les risques les plus sérieux, compte tenu de l'ampleur et de l'urgence du problème que posent les stocks de munitions peu sûrs et dangereux. Le Groupe a en outre fait observer qu'aux fins d'encourager une participation plus large des donateurs et la fourniture de ressources et d'un appui, les gouvernements devront redoubler d'efforts pour déterminer le volume de leurs stocks excédentaires et définir leurs besoins en matière d'élimination ou de destruction.

---

<sup>17</sup> Voir résolution 61/72 de l'Assemblée générale, par. 3.

## A. Initiatives régionales

48. Aux niveaux régional et sous-régional, diverses initiatives ont été lancées et des mécanismes ont été mis en place en vue de faciliter la gestion des stocks de munitions classiques et l'élimination des stocks en surplus. Souvent, ces initiatives ne sont pas destinées à aborder les problèmes plus larges liés à la gestion des stocks de munitions classiques ou aux stocks excédentaires. Elles tendent à se limiter aux munitions classiques utilisées pour les armes légères ou portent sur des considérations sécuritaires précises. Le Groupe a constaté qu'il existait plusieurs initiatives régionales de ce type. Il a en outre relevé qu'un exemple d'instrument englobant toutes les catégories de munitions classiques nous était fourni avec le Document sur les stocks de munitions conventionnelles élaboré par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2003<sup>18</sup>. Une liste des initiatives lancées à l'échelle régionale figure dans l'annexe I du présent rapport.

## B. Coopération internationale

49. Un large éventail de programmes et de projets de coopération technique portant sur la gestion des stocks, l'identification des munitions ou les stocks excédentaires et leur destruction sont mis en œuvre à l'échelle des régions et au niveau bilatéral. Ils visent notamment à fournir une assistance aux fins de l'élaboration de programmes de gestion ou de destruction des stocks, un soutien financier, une aide pour les évaluations techniques des munitions, à faciliter la mise au point d'outils d'appui opérationnels et à organiser des stages de formation aux techniques de gestion des stocks et en matière de sécurité. Ces travaux ont été lancés car les diverses parties prenantes ont constaté que le problème posé par la gestion inefficace des stocks de munitions classiques pouvait avoir une incidence sur la vie des populations et leurs modes de subsistance, mettre en péril la sécurité nationale et régionale et occasionner un coût financier et environnemental élevé.

50. Le Groupe a relevé différents exemples d'assistance fournis grâce à des mécanismes efficaces, notamment les projets et programmes mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (en reconnaissance de la prise en compte de possibles liens entre le développement et la gestion des stocks), les initiatives lancées dans le cadre du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles<sup>19</sup> et les projets financés au moyen de fonds d'affectation spéciale créés au titre du Partenariat pour la paix de l'OTAN. Le Groupe a souligné l'importance que revêt la coopération internationale aux niveaux national, sous-régional et régional. Les initiatives lancées à l'échelle des régions se sont avérées efficaces et particulièrement utiles, notamment pour mobiliser des donateurs modestes à des projets et programmes plus importants relevant de plusieurs organisations régionales. Le Groupe a mis en exergue le rôle que peuvent jouer les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement et a

<sup>18</sup> Voir le document FSC.DOC/1/03 (novembre 2003) du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

<sup>19</sup> Voir le Document sur les stocks de munitions conventionnelles (FSC.DOC/1/03) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (novembre 2003) et le document de l'OSCE intitulé *Handbook of Best Practices on Small Arms and Light Weapons: Best Practice Guide on National Procedures for Stockpile Management and Security* (FSC.GAL/14/03/Rev.2) (19 septembre 2003).

notamment cité le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes qui a appuyé une série d'activités, notamment des séminaires sur la gestion des stocks, des missions d'évaluation et le lancement en 2006 du projet intitulé le Défi de Lima<sup>20</sup>.

### **C. Enseignements tirés de l'expérience**

51. Le Groupe a estimé que les projets et programmes les plus efficaces sont ceux qui concilient la nécessité de renforcer la sécurité, d'assurer la gestion et la destruction des stocks tout au long du cycle de vie des munitions. Les enseignements tirés concernant le développement de capacités nationales de stockage et de destruction des munitions indiquent qu'il est souvent nécessaire de mettre en place des systèmes d'exploitation complets et non seulement d'acquérir des équipements techniques. Le Groupe a toutefois relevé plusieurs obstacles entravant l'installation de systèmes intégrés destinés à assurer une gestion efficace des stocks et la destruction des stocks de munitions en surplus, notamment : a) les programmes de destruction des munitions, qui sont sûrs, efficaces et sans danger pour l'environnement sont onéreux et ne sont pas à la portée de nombreux États, tandis que les ressources fournies par des donateurs sont limitées; b) le personnel technique qualifié ayant une expérience en matière d'élaboration de projets et de programmes de destruction fondés sur les « meilleures pratiques » fait défaut; et c) les budgets affectés au remplacement des munitions sont limités ou inexistant dans de nombreux États, ce qui amène souvent ces derniers à renoncer à détruire les stocks de munitions excédentaires, qu'elles soient obsolètes ou potentiellement instables.

52. Le renforcement des capacités institutionnelles ne peut être efficace que s'il est étayé par le renforcement des capacités du personnel au niveau national, ce qui signifie qu'il faut combiner les programmes d'éducation et de formation. Si l'on peut dispenser une formation de base dans le cadre de projets ou de programmes précis, l'instruction nécessaire pour mettre en place et maintenir des systèmes de gestion des munitions, qui soient efficaces et sûrs, prend forcément du temps et est de ce fait onéreuse. Les projets et programmes de destruction et de démilitarisation des munitions classiques devraient toujours tenir compte des besoins de formation du personnel local aux questions plus larges liées à la gestion des stocks, comme indiqué à la section II du présent rapport. Le Groupe a estimé qu'il convenait d'envisager d'élaborer des programmes économiques et durables, tels que des programmes d'enseignement à distance, afin que le personnel local puisse assurer le stockage des munitions classiques dans des conditions de sécurité physique et matérielle et en vue de mettre en place des capacités nationales de gestion des stocks à long terme.

### **D. Directives techniques**

53. Il importe au plus haut point d'élaborer des cadres législatifs et réglementaires nationaux, étayés par des procédures opérationnelles efficaces, pour assurer une

---

<sup>20</sup> Le Défi de Lima en matière de destruction des armes à feu et des munitions et de gestion des stocks appelle les États de la région à détruire les armes à feu et les munitions excédentaires ou obsolètes et à améliorer la gestion des stocks.

gestion efficace et efficiente des stocks de munitions classiques, qui constituent un fondement indispensable pour toute forme de coopération et, en particulier, pour dispenser une formation. Les États peuvent, dans une certaine mesure, s'appuyer sur les normes et directives techniques élaborées dans le cadre des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour améliorer leur réglementation. À l'échelle internationale, il existe des règlements types et des directives techniques efficaces relatifs à la sécurisation du transport des munitions classiques, que les États pourraient aisément intégrer dans leur cadre législatif national. Par contre, il n'existe pas de tel règlement ou directive au niveau international pour la gestion de stocks de munitions classiques.

54. Le Groupe a fait observer que des documents directifs portant sur la gestion des stocks de munitions classiques pouvaient dans une large mesure faciliter la coopération internationale. Il est possible d'élaborer des directives techniques internationales à cet égard, qui fourniraient aux États des indications sur la manière dont ils pourraient progressivement améliorer les normes dans ce domaine, sur la base des principes établis initialement. Le Groupe a estimé que l'ONU pouvait jouer un rôle important en élaborant une série de « directives techniques internationales relatives à la gestion des stocks de munitions classiques », que les États pourraient utiliser à titre volontaire pour établir et mettre en œuvre des systèmes efficaces de sécurisation et de gestion des stocks et pour renforcer l'aide et la coopération internationales.

## **E. Gestion des connaissances**

55. Le Groupe a par ailleurs souligné qu'outre les directives techniques internationales relatives à la gestion des stocks de munitions classiques, l'accès des États à des données techniques importantes concernant ce type de munitions, notamment les dessins industriels et les résultats des contrôles de sécurité, revêtait une importance fondamentale. Bien que le fabricant fournisse ces informations lors de l'acquisition initiale des munitions, les transferts ultérieurs ou les effets de la restructuration des forces armées durant ou après un conflit entraînent souvent la perte de ces informations. La situation est particulièrement préoccupante en ce qui concerne les résultats des essais effectués sur les agents propulsifs, la combustion spontanée des agents propulsifs stockés par suite d'un auto-échauffement étant la cause de nombreuses explosions dans les dépôts de munitions. Il est essentiel de connaître le niveau du stabilisateur dans l'agent propulsif pour déterminer si ce phénomène risque de se produire. Il se peut qu'il soit nécessaire de prendre contact avec le pays détenant les dossiers originaux de fabrication de l'agent propulsif. Le Groupe a donc estimé qu'il était indispensable de mettre en place des mécanismes plus larges de gestion et d'échange des informations aux niveaux international et régional. Cela pourrait notamment aider les États à identifier des donateurs éventuels et des projets ou des programmes d'aide, à obtenir des données techniques et à mettre en place des capacités de gestion des projets au niveau national.

56. Le Groupe a constaté qu'il n'existait pas de compétences techniques spécialisées pour les questions liées à la gestion des stocks de munitions au sein du système des Nations Unies. Bien que les munitions classiques en surplus aient une incidence sur les activités ou les opérations menées par le PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix, le Service de la lutte antimines et le Bureau des affaires de désarmement, aucun mécanisme interorganismes traitant des

problèmes posés par les stocks excédentaires de munitions n'a été mis en place, même si certains organismes ont élaboré des projets dans ce domaine. L'absence de compétences techniques spécialisées au niveau interne limite considérablement le rôle que le système des Nations Unies peut jouer à cet égard. Il est nécessaire de fournir aux États une aide rapide, coordonnée et efficace afin qu'ils puissent assurer la gestion de leurs stocks de munitions classiques et procéder à l'élimination des excédents. Un tel mécanisme permettrait non seulement de recueillir des données sur la gestion des stocks, la sécurité et la destruction des munitions classiques, mais servirait également de point de contact pour fournir des conseils techniques de haute qualité, une aide et des informations. Il permettrait de financer la conduite d'évaluations sur le terrain des problèmes liés aux stocks en surplus et de dispenser des conseils techniques et une assistance concernant les programmes de gestion et d'élimination des stocks. Il permettrait en outre d'assurer une participation plus systématique de la part des organismes des Nations Unies et constituerait une source d'information précieuse pour les États Membres.

## **IV. Conclusions**

57. Aux fins de renforcer la coopération sur la question des problèmes découlant de l'accumulation des stocks de munitions classiques en surplus, le Groupe a conclu que tous les États, de même que toutes les initiatives internationales, devraient se concentrer sur les domaines prioritaires suivants :

### **A. Gestion des stocks**

58. Pour améliorer la gestion des stocks de munitions et le rythme de destruction actuel des munitions classiques en surplus, les États devraient définir ou améliorer, selon le cas, des cadres juridiques régissant leur entreposage dans des conditions de sécurité et de sûreté, qui prévoiraient l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche portant sur la « gestion des stocks tout au long du cycle de vie des munitions » pour identifier les excédents et s'y attaquer à mesure qu'ils apparaissent, améliorer les normes régissant la sécurité des explosifs, renforcer la sécurité des stocks en vue de limiter autant que possible les risques de détournement et garantir une utilisation rentable des stocks nationaux. La mise au point ou l'amélioration des cadres juridiques régissant la gestion des stocks doit aller de pair avec l'amélioration parallèle des procédures opérationnelles et techniques.

59. Les États devraient s'attacher en particulier à identifier en priorité et de manière systématique les stocks de munitions classiques excédentaires ou obsolètes. Ils peuvent le faire en améliorant les systèmes de comptabilisation et en procédant à un contrôle approfondi des stocks nationaux pour déterminer s'ils répondent aux besoins ou s'ils sont supérieurs ou inférieurs à ces besoins. Les États devraient procéder sans tarder à la destruction ou la démilitarisation des munitions présentant des risques. La conduite de ces opérations de manière sûre, efficace, effective et sans danger pour l'environnement doit constituer une priorité.

## **B. Sensibilisation**

60. Les organisations des Nations Unies, les organisations régionales compétentes et les États devraient, selon qu'il convient et dans toutes les instances autorisées, recommander de poursuivre les activités visant à faire prendre conscience de l'ampleur du problème et, en particulier, des risques et des coûts découlant de la mauvaise gestion des stocks de munitions classiques, qui constitue une préoccupation à part entière. Afin d'améliorer la compréhension des risques et des accidents associés au stockage des munitions classiques au niveau international et de créer une dynamique en vue de renforcer la coopération internationale, les organes multilatéraux et les organisations régionales compétentes devraient prêter davantage d'attention à ces questions et s'employer plus activement à échanger leurs données d'expérience. Faute de quoi, il sera difficile de mettre au point des interventions aux niveaux international et régional. Sachant en particulier que la présence de stocks de munitions classiques gérés de manière peu sûre constitue une menace pour les opérations de maintien de la paix et met de ce fait en danger le personnel affecté à ces opérations, il convient de prévoir des activités visant à sécuriser les stocks de munitions lors de la planification et de la mise en œuvre de ces opérations.

## **C. Renforcement des capacités**

61. Les organismes des Nations Unies devraient définir des directives techniques régissant la gestion des stocks de munitions classiques, que les États pourraient consulter à titre volontaire et qui les aideraient à renforcer leurs capacités nationales à cet égard et à lutter contre l'augmentation des surplus de munitions. Ces directives devraient être articulées de manière à permettre aux États de mettre progressivement au point une série de systèmes de gestion des stocks de plus en plus complets qui seraient destinés à écarter en priorité les risques les plus graves pour la sécurité. Le respect de ces directives devrait donc être un processus graduel et réaliste, il devrait se fonder sur l'établissement par la législation et la pratique des « premiers principes » relatifs à la gestion des munitions dans des conditions de sûreté et de sécurité. Ces directives devraient aussi porter sur la planification et la gestion des risques pour les zones et les installations exposées qui sont situées à l'extérieur du périmètre du dépôt de munitions, au cas où une explosion se produirait dans le dépôt. Elles devraient être mises au point sous les auspices du Bureau des affaires de désarmement, avec l'aide d'experts qualifiés et en coopération avec les autres bureaux et organismes compétents des Nations Unies.

62. L'éducation et la formation des agents locaux affectés à la gestion des stocks devraient faire l'objet d'une attention accrue, compte tenu du rôle central qu'ils jouent pour assurer la gestion des munitions dans des conditions de sécurité. Les activités d'éducation et de formation à long terme devraient donc être un élément clef du renforcement durable des capacités institutionnelles et une composante essentielle de toutes les activités de coopération. Lorsqu'ils mettent en œuvre des projets et programmes de renforcement des capacités institutionnelles aux fins de la destruction et de la démilitarisation des munitions classiques, les États devraient aussi être encouragés à envisager une formation pour le personnel local concernant les problèmes plus larges liés à la gestion des stocks. La mise au point des

procédures voulues de recrutement et de sélection du personnel devrait aussi, au besoin, être un élément du renforcement des capacités.

63. Il faut améliorer la gestion des informations par les organismes des Nations Unies et les organes intergouvernementaux afin que les États puissent aisément accéder aux connaissances et directives techniques voulues pour assurer le stockage des munitions dans des conditions de sécurité et procéder à l'élimination des stocks en surplus. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'organe centralisant les informations techniques relatives à la gestion des stocks ou de point de contact aisément accessible pour les États intéressés. Le Groupe recommande d'accroître la coordination entre les bureaux de l'ONU et les organismes des Nations Unies aux fins de faciliter la fourniture d'informations sur les problèmes liés à la gestion des stocks et d'orienter les États vers les sources d'information voulues s'ils sollicitent une aide. Il recommande en outre de resserrer les liens entre les organismes des Nations Unies chargés de ces questions et les organismes régionaux et sous-régionaux relevant d'autres organisations.

#### **D. Assistance internationale**

64. Les États devraient renforcer l'appui aux projets et aux programmes en vue d'améliorer la gestion des stocks et, en l'occurrence, de faciliter la destruction et la démilitarisation des stocks de munitions classiques en surplus. Ils devraient choisir le mode de partenariat qui convient le mieux à leur situation. Lorsqu'ils évalueront les avantages d'un tel partenariat, ils devront tenir compte en particulier des délais prévus, de la portée de l'aide, des possibilités qui s'offrent de répartir les tâches entre plusieurs partenaires et des coûts financiers et environnementaux de l'opération. Il semble que les organes régionaux et sous-régionaux sont souvent mieux à même de faciliter la mise en œuvre de programmes élargis portant sur la gestion des stocks et l'élimination des excédents. Ceux-ci sont en outre appelés à jouer un rôle dans la mise en place de mécanismes d'échange des informations, selon qu'il convient et en tenant compte des contraintes législatives nationales, aux fins d'améliorer l'accès aux données et d'aider à renforcer les capacités de gestion des stocks au niveau national.

### **V. Recommandations**

65. Les recommandations ci-après constituent un ensemble de mesures complémentaires, qui peuvent être mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial, pour lutter contre l'accumulation des stocks de munitions classiques en surplus.

#### **A. Niveau national**

66. Les États devraient examiner les questions liées à la gestion des stocks de manière intégrée et élaborer ou améliorer, lorsque cela est nécessaire ou selon qu'il convient, des cadres législatifs et réglementaires régissant le stockage des munitions classiques dans des conditions de sécurité physique et matérielle.

67. Les États devraient renforcer l'appui aux projets et aux programmes en vue d'améliorer la gestion des stocks et, en l'occurrence, de faciliter la destruction et la démilitarisation des stocks de munitions classiques en surplus.

68. Les États devraient s'attacher en particulier à identifier en priorité et de manière systématique les stocks de munitions classiques en surplus ou obsolètes.

69. Les États devraient mener des opérations de destruction ou de démilitarisation des munitions peu sûres ou pouvant présenter des dangers en toute sécurité, sans retard et sans danger pour l'environnement.

## **B. Niveau régional**

70. Les organes multilatéraux, en particulier les organisations régionales compétentes, devraient coopérer de manière plus efficace pour ce qui est de la gestion des stocks et de l'échange d'informations et de données d'expérience utiles, selon qu'il convient et en tenant compte des cadres juridiques correspondants des États participants.

71. Dans le cadre d'un renforcement des capacités à long terme, l'éducation et la formation devraient être des composantes essentielles de toutes les activités de coopération.

## **C. Niveau mondial**

72. Il faudrait formuler au sein du système des Nations Unies, sous l'égide du Bureau des affaires du désarmement, des directives techniques en matière de gestion des stocks de munitions classiques et les mettre à la disposition des États qui pourraient les utiliser à titre volontaire. Cela les aiderait à renforcer leurs capacités nationales de gestion des stocks, à empêcher l'accumulation des stocks de munitions classiques en surplus et à s'attaquer à la question plus générale de l'atténuation des risques.

73. Il faudrait que le système des Nations Unies améliore sa gestion des connaissances techniques relatives aux munitions afin de pouvoir fournir rapidement aux États les compétences et les conseils techniques nécessaires à l'entreposage des munitions et à la destruction des stocks en surplus dans des conditions de sécurité physique et matérielle.

74. Il faudrait que la gestion des stocks de munitions dans des conditions de sécurité physique et matérielle soit considérée comme un volet essentiel de la planification et de la conduite des opérations de maintien de la paix.

## **VI. Questions de procédure**

75. Au paragraphe 7 de sa résolution 61/72, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouveaux moyens de renforcer la coopération sur la question des stocks de munitions classiques en surplus, dont les travaux commenceraient en 2008 au plus tard, et de lui transmettre le rapport du groupe d'experts pour examen à sa soixante-troisième session.

76. En application de cette résolution, le Secrétaire général a constitué le 31 octobre 2007 un Groupe d'experts gouvernementaux composé des 17 pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Bangladesh, Bolivie, Cameroun, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Maroc, Norvège, Pérou, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Serbie. La liste complète des experts gouvernementaux figure dans l'annexe II du présent rapport.

77. Le Groupe d'experts gouvernementaux a tenu trois sessions d'une semaine chacune. La première session s'est tenue à Genève du 14 au 18 janvier 2008. Les deuxième et troisième sessions se sont tenues à New York du 30 mars au 4 avril et du 7 au 11 juillet 2008, respectivement. À sa première session, le Groupe a élu à l'unanimité Michael Hasenau Président.

78. Un certain nombre d'experts indépendants et de représentants d'organisations de la société civile et d'organisations internationales pertinentes ont apporté des contributions aux travaux du Groupe d'experts sur des questions relatives à l'accumulation des stocks d'armes classiques en surplus. Le Groupe a eu notamment des contacts avec des représentants du Réseau d'action international contre les armes légères, du Forum mondial sur l'avenir des activités de tir sportif ainsi que du Département des opérations de maintien de la paix (ONU), du PNUD, du Service de la lutte antimines, du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions.

79. Le Groupe a tenu compte des divers documents ayant trait aux questions de gestion des stocks, de sécurité et d'élimination des munitions classiques, publiés par les organisations régionales, sous-régionales et autres organisations multilatérales, ainsi que de ceux publiés par les organisations de la société civile et les experts de l'accumulation des stocks d'armes classiques en surplus. Il est fait référence à ces documents dans différents paragraphes du rapport. Une liste des instruments et accords régionaux et multilatéraux existants, y compris les accords, normes et directives techniques liés à la question des stocks de munitions classiques en surplus, est jointe en annexe I au présent rapport.

## Annexe I

### **Instruments et accords régionaux et multilatéraux existants, y compris les accords, normes et directives techniques liés à la question des stocks de munitions classiques en surplus**

#### **Niveau international**

Association du transport aérien international (IATA), *Réglementation de l'IATA relative aux marchandises dangereuses* (49<sup>e</sup> éd.) (Genève, 2008)

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), *Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses*, annexe 18 (Doc 9284) (Montréal, 2008)

Organisation maritime internationale (OMI), *Code maritime international des marchandises dangereuses (Code IMDG)* (Londres, 2002)

Nations Unies, Commission économique pour l'Europe, *Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH) des produits chimiques (ST/SG/AC.10/30/Rev.2)* (Genève, février 2007)

Nations Unies, résolution 55/255 de l'Assemblée générale : *Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*

Nations Unies, Commission économique pour l'Europe, *Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses : Règlement type (ST/SG/AC.10/1/Rev.15)* (Genève, juillet 2007)

#### **Niveau régional**

Plan andin pour prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite d'armes légères sous tous ses aspects, décision 552 (Quirama, 11 mars 2003)

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, *Convention sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes* (Abuja, 14 juin 2006)

Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses, *Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF), appendice B, annexe 1* (1<sup>er</sup> janvier 2005)

Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique (Nairobi, 21 avril 2004)

Publication interalliée de l'OTAN sur le stockage et le transport des munitions (AASPT) 1-4 – *Manual of NATO Safety Principles for the Storage, Transport, Hazard Classification and Safety Risk Analysis of Ammunition and Explosives* (Bruxelles, 1995-2006)

Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA) de l'Organisation des États américains (Washington, 14 novembre 1997)

Document de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur les stocks de munitions classiques, FSC.DOC/1/03 (Vienne, 19 novembre 2003)

Protocole relatif au contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) (14 août 2001)

## Annexe II

### Liste des experts gouvernementaux, désignés par le Secrétaire général et chargés d'étudier de nouveaux moyens de renforcer la coopération sur la question des stocks de munitions classiques en surplus

José Antonio BELLINA ACEVEDO, Ambassadeur  
Directeur général des relations internationales  
Ministère de la défense  
Lima

Kai CHEN (Troisième session)  
Directeur  
Département du contrôle des armes et du désarmement  
Ministère des affaires étrangères  
Beijing

Rasim CIRIKOVIC (Troisième session)  
Lieutenant-colonel  
Ministère de la défense  
Belgrade

Steven COSTNER  
Directeur adjoint  
Bureau de la réduction et de l'élimination des armements  
Département d'État des États-Unis d'Amérique  
Washington

Ahmed EL OMARI (Troisième session)  
Conseiller  
Mission permanente du Royaume du Maroc auprès  
de l'Organisation des Nations Unies  
New York

Francisco GARCÍA AYLLON (Première session)  
Colonel de la Direction armes, munitions,  
explosifs et autres éléments connexes  
Représentant du Vice-Ministre de la défense nationale  
Ministère de la défense nationale  
La Paz

Gonzalo Freddy GUZMÁN ARANÍBAR (Deuxième et troisième sessions)  
Colonel de la Direction armes, munitions,  
explosifs et autres éléments connexes  
Représentant de la défense nationale  
Ministère de la défense nationale  
La Paz

Michael HASENAU  
Directeur adjoint  
Division de la maîtrise des armes classiques  
Ministère fédéral des affaires étrangères  
Berlin

Pascal JEANMOUGIN  
Lieutenant-colonel  
État-major  
Unité française de vérification  
Ministère de la défense  
Paris

Yong KANG (Deuxième session)  
Conseiller  
Désarmement et non-prolifération  
Mission permanente de la République populaire de Chine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
New York

Yong Ho KIM  
Conseiller  
Mission permanente de la République de Corée  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
Genève

Alfredo LABBÉ V., Ambassadeur (Deuxième et troisième sessions)  
Représentant permanent adjoint  
Mission permanente du Chili  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
New York

Petr LITAVRIN  
Directeur adjoint  
Département de la sécurité et du désarmement  
Ministère des affaires étrangères  
Moscou

Shengkun MA (Première session)  
Directeur de division  
Département du contrôle des armes et du désarmement  
Ministère des affaires étrangères  
Beijing

Odd Berner MALME  
Conseiller (Police)  
Mission permanente de la Norvège  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
New York

Masud Bin MOMEN  
Directeur général (Organisation des Nations Unies)  
Ministère des affaires étrangères  
Dhaka

Ferdinand NGOH NGOH (Première et troisième sessions)  
Ministre conseiller  
Mission permanente du Cameroun  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
New York

Guy POLLARD (Première session)  
Deuxième secrétaire  
Mission permanente du Royaume-Uni  
auprès de la Conférence du désarmement  
Genève

Rachid SEMRISSE (Première et deuxième sessions)  
Lieutenant-colonel  
Forces armées royales/Division des munitions  
Ministère de la défense nationale  
Rabat

Josef VITEK  
Spécialiste du désarmement  
Ministère des affaires étrangères  
Prague

Rob WENSLEY  
Directeur adjoint  
Armes classiques  
Département des affaires étrangères  
Pretoria

Andrew WOOD  
Chef de la politique du contrôle des exportations,  
de la lutte antiprolifération et de la maîtrise des armements  
Ministère de la défense  
Londres

## Annexe III

Techniques de démilitarisation des munitions<sup>a</sup>

<i>Opération</i>	<i>Observations</i>	<i>Technique</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
<b>Opérations de prétraitement</b>				
<b>Démontage manuel</b>	Utilisation de ressources humaines pour démonter manuellement des munitions en se servant de simples outils à main	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement limité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessite une main-d'œuvre importante</li> <li>• Taux de production faibles</li> </ul>
<b>Démontage mécanique</b>	Utilisation de systèmes mécaniques pour démonter les munitions. Certaines des techniques disponibles sont présentées dans le tableau, mais la plupart sont spécifiquement conçues pour le traitement de certains types de munitions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontage</li> <li>• Désamorçage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de production élevés</li> <li>• Exige peu de personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement moyennement important</li> </ul>
<b>Démontage automatisé</b>	Système de démontage entièrement automatisé. Compte tenu des coûts élevés au démarrage, ce système n'est économiquement rentable que si le volume à traiter est important.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépend du type de munitions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de production élevés</li> <li>• Exige peu de personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement important</li> <li>• Fiabilité</li> </ul>
<b>Destruction mécanique</b>	Il s'agit principalement des techniques qui consistent à mettre à nu les charges explosives des munitions avant la phase de destruction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Scie à bande</li> <li>• Guillotine</li> <li>• Moulin de broyage</li> <li>• Broyeur à roches</li> <li>• Poinçon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exige peu de personnel</li> <li>• Taux de production moyens</li> <li>• Pas de production de déchets secondaires à ce stade du cycle de démilitarisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques d'explosions</li> <li>• Investissement moyennement important</li> <li>• Nécessité de disposer d'une large gamme d'équipements pour traiter tous les types de munitions</li> </ul>
<b>Cryofracture</b>	Ce procédé est utilisé pour réduire une munition en morceaux suffisamment petits pour être traités ensuite selon un procédé de destruction par incinération. Il recourt à l'azote liquide pour modifier les propriétés mécaniques de l'enveloppe de la munition en	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refroidissement par azote liquide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu polluante</li> <li>• Taux de production élevés</li> <li>• Peut être utilisée pour traiter tous les types de munitions</li> <li>• Investissement faible en équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessite beaucoup d'espace</li> <li>• Coûts de l'azote liquide</li> <li>• Risques pour la sécurité et la santé du personnel</li> </ul>

<sup>a</sup> D'autres techniques, comme l'oxydation par sel fondu ou la biodégradation, sont en cours de mise au point mais les installations qui les appliquent sont encore très peu nombreuses et ces techniques ne sont pas encore certifiées au niveau mondial.

<i>Opération</i>	<i>Observations</i>	<i>Technique</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
	la rendant plus fragile, grâce à un refroidissement à -130 °C. La munition peut alors être aisément cassée en utilisant une simple cisaille mécanique ou une presse		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de production de déchets secondaires à ce stade du cycle de démilitarisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats imprévisibles selon les forces de fracture utilisées</li> </ul>
<b>Découpage hydro-abrasif</b>	Utilisation d'eau et d'abrasifs à des pressions de 240 à 1 000 BAR pour ouvrir les corps des munitions selon le principe de l'érosion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il existe deux types de systèmes : « entraînement » ou « injection directe »</li> <li>• Leur différence réside dans la façon dont les abrasifs sont introduits dans l'eau et dans la suspension des particules d'abrasifs dans l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exige peu de personnel</li> <li>• Peut être utilisée pour pratiquement tous les types de munitions</li> <li>• Sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement important</li> <li>• Nécessite un système de filtration complexe pour le traitement de l'eau contaminée</li> <li>• La matière explosive est « sablée » (donc à manipuler avec précaution)</li> </ul>

#### Opérations de destruction

<b>Neutralisation de la matière explosive</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dissolution à la vapeur</li> <li>• Dissolution aux micro-ondes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplicité</li> <li>• Efficacité</li> <li>• Produit peu de déchets secondaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement faible</li> <li>• Ne peut être utilisée que pour certains types d'explosifs</li> <li>• Investissement important</li> <li>• Technique en cours de mise au point</li> </ul>
<b>Incinération</b>	Le four est constitué de quatre morceaux de chambre de 1,6 m de long et de 1 m de diamètre extérieur boulonnés ensemble. Les parois du four, d'une épaisseur de 6 à 8 cm, sont conçues pour résister à de petites détonations. Le four contient des pales internes disposées en spirale qui déplacent les déchets à la manière d'une trémie à travers la chambre pendant la rotation du four.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Four rotatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité</li> <li>• Exige peu de personnel</li> <li>• Taux de production élevés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Son application est limitée aux pièces de munitions, agents propulsifs et produits pyrotechniques pour armes de petit calibre.</li> <li>• Les pièces de munitions pour arme de plus gros calibre doivent faire l'objet d'un prétraitement important.</li> <li>• Les résidus de plomb des munitions et les effluents liquides des produits pyrotechniques sont très nocifs pour l'environnement.</li> </ul>

<i>Opération</i>	<i>Observations</i>	<i>Technique</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
<b>Incinération</b>	Technique utilisée pour détruire de petites quantités d'explosif ou des résidus d'explosifs restant à l'issue du prétraitement par dénudage. Cette technique peut également être utilisée pour détruire par explosion des emballages contaminés, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Four à sole roulante (ainsi appelé parce que les matières à traiter sont transportées vers le fourneau par un petit wagon)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique idéale pour les résidus explosifs</li> <li>• Exige peu de personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement moyennement important</li> <li>• Ne peut pas détruire la plupart des types de munitions</li> <li>• Il s'agit d'un système accessoire, et non d'un système de destruction proprement dit.</li> </ul>
	Four à haute température statique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Four à soles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exige peu de personnel</li> <li>• Taux de production moyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne peut détruire que très peu de types de munitions</li> </ul>
	La technique consiste à utiliser une torche à plasma à une température comprise entre 4 000 et 7 000 °C pour chauffer un récipient dans lequel des déchets sont introduits. Le plasma est un gaz ionisé à température extrêmement élevée qu'on utilise pour déclencher une décomposition chimique par l'action de cette chaleur extrême. La matière est introduite sous forme de boue liquide. Des travaux de recherche plus poussés sont en cours sur la façon de détruire des munitions entières.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Torche à plasma</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exige peu de personnel</li> <li>• Taux de production élevés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement important</li> <li>• Consomme beaucoup d'énergie</li> <li>• Technique en cours de mise au point</li> <li>• Prétraitement toujours indispensable</li> </ul>
<b>Chambre à explosion</b>	Destruction des munitions par détonation dans une enceinte fermée. Les gaz produits sont alors traités par un système intégré de contrôle de pollution.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des systèmes d'une teneur maximale de 20 kg sont facilement disponibles sur le marché. Il existe des systèmes à plus forte teneur mais ils sont lourds et coûteux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessite peu de prétraitement</li> <li>• Peut détruire une grande variété de types de munitions</li> <li>• Taux de production moyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exige un personnel moyennement important</li> <li>• Coûteux en munitions</li> <li>• Investissement moyennement important</li> <li>• Teneur en explosifs limitée</li> </ul>

<sup>b</sup> Pour être efficace, un système de contrôle de pollution nécessite une combinaison des techniques décrites.

<i>Opération</i>	<i>Observations</i>	<i>Technique</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
<b>Systèmes de contrôle de pollution<sup>b</sup></b>				
<b>Élimination des composés organiques volatils (COV)</b>	Ce système consiste à oxyder les composants organiques entraînés, les cendres et les fragments de métaux. Pour détruire les COV, il faut maintenir une température supérieure à 850°C pendant 2 secondes; la combustion des COV produit du CO <sub>2</sub> , du H <sub>2</sub> O et des gaz acides. Toutes les particules organiques sont détruites.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Postcombustion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique qui a fait ses preuves</li> <li>• Exige peu de personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consomme beaucoup de carburant</li> </ul>
<b>Neutralisation des gaz acides</b>	Ce système produit des solides non toxiques et inertes, comme du chlorure de sodium (sel commun), du sulfate de sodium et du nitrate de sodium qui sont ensuite éliminés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation du bicarbonate de sodium</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionne sur une grande plage de température</li> <li>• Produit des solides non toxiques et inertes</li> <li>• Réagit avec les oxydes d'azote</li> <li>• Facile à se procurer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessite une grande quantité de produits</li> </ul>
<b>Élimination des particules</b>	Ce système filtre les particules à l'aide de grands sacs en tissu thermorésistant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filtres à sacs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique simple et peu coûteuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système non ignifuge</li> <li>• Faible efficacité de la filtration</li> <li>• Investissement moyennement important</li> </ul>
	La filtration sur céramique sèche est considérée actuellement comme l'un des meilleurs systèmes de filtration dont on dispose. Il permet d'éliminer les particules de l'ordre d'un micron.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filtration sur céramique sèche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ignifuge</li> <li>• Filtre des particules de l'ordre d'un micron</li> <li>• Le filtre supporte un lit de sorbant pour une meilleure adsorption du gaz.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement moyennement important</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filtration de liquides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très efficace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement important</li> <li>• Les déchets liquides nécessitent un traitement supplémentaire.</li> </ul>
<b>Traitement des résidus</b>				
<b>Traitement des résidus</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Broyage</li> <li>• Déchiquetage</li> <li>• Compression ou craquage</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le choix du système dépend de la quantité de déchets traités. Plusieurs systèmes sont disponibles.</li> </ul>